

MAC S.S.T. : Sauveteur Secouriste du Travail

DE FORMATION



EXPERT EN SÉCURITÉ PRIVÉE.

Public Concerné



Les personnels désignés pour porter secours en cas d'accident.
(Article R4224-15 du Code du Travail)

Objectif



- Maintenir le SST à un niveau au moins égal voir supérieur à sa formation initiale.
- Mise à jour des gestes de secours.

Conditions de Formation



- Mise en situation de cas concrets.
- Contrôle de connaissances.
- Remise à chaque stagiaire de documents.
- Formation assurée par un formateur SST à jour de sa validité.

Date et Lieu



Se référer au calendrier des formations sur iesc.fr.

Effectif Maximum



Minimum de 4 personnes. Le nombre maximum de participant est fixée à 10 personnes

Durée



7h.

Validation



- Évaluation sous forme de cas concrets, validée par un formateur SST certifié recyclé et agréé de la CARSAT.
- Avoir réalisé correctement les gestes de secours.
- Remise d'une carte Sauveteur Secouriste du Travail (délivrée par IESC Formation sous couvert de la CARSAT compétente).

Prérequis



Certificat SST

RAPPEL Module 1 : Le Sauvetage-Secourisme du Travail

1h

- Les principaux indicateurs de santé au travail dans l'établissement ou dans la profession.
- Le rôle de sauveteur secourisme du travail.
- Le cadre juridique de l'intervention du SST.
- Présentation du programme. (protéger, de protéger à prévenir, examiner, faire alerter, de faire alerter à informer, secourir.)

RAPPEL Module 2 : Rechercher les Risques Persistants pour Protéger

20m

- Le mécanisme de l'accident : appréhender les concepts de danger, situation dangereuse, phénomène dangereux, dommage, risque, événement déclencheur.
- Connaître les principes de base de la prévention.
- Connaître l'alerte à la population.
- Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.
- Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer lui-même.

RAPPEL Module 3 : De Protéger à Prévenir

10m

- Repérer les dangers dans une situation de travail.
- Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de la réglementation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention

RAPPEL Module 4 : Examiner la Victime et Faire Alerter

20m

- Examiner la (les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- Faire alerter, ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

RAPPEL Module 5 : Faire Alerter à Informer

10m

- Informer son responsable hiérarchique et/ou la (les) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

RAPPEL Module 6 : Secourir

4h30

- Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s).
- La victime saigne abondamment.
- La victime s'étouffe.
- La victime ne répond pas, elle ne respire pas.
- La victime ne répond pas, elle respire.
- La victime se plaint de sensations pénibles et / ou présente des signes anormaux.
- La victime se plaint de brûlures.
- La victime se plaint d'une douleur empêchant d'effectuer certains mouvements.
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.

RAPPEL Module 7 : Situations Inherentes aux Risques Spécifiques

30m

- Le contenu de ce thème et le temps éventuellement nécessaire au-delà des 4 heures sont laissées à l'initiative du médecin de travail.